

TROIS QUESTIONS À

PIERRE BOULANGER CHERCHEUR, SPÉCIALISTE DES AIDES AGRICOLES

« *Le même problème risque de se poser dans d'autres filières* »

En distribuant pendant des années des aides illégales aux producteurs de fruits et légumes, la France s'est placée dans une situation aujourd'hui difficile. Est-ce un cas à part ?

Les fruits et légumes constituent un secteur à part dans la politique agricole commune, la PAC, dans la mesure où il est peu soutenu financièrement. Plutôt que des aides directes, la Commission a préféré ici favoriser les regroupements de producteurs, pour qu'ils s'autorégulent. En revanche, le problème de ces aides nationales qui faussent la concurrence n'est pas spécifique aux fruits et légumes. Il risque de se poser dans d'autres secteurs agricoles dans quelques années, avec des montants beaucoup plus massifs. Avec une Europe à vingt-sept, il est difficile d'avoir une politique agri-

cole uniforme. Le mouvement en cours de réforme de la PAC tend donc à donner une plus grande marge de manœuvre aux différents Etats pour aider leurs agriculteurs. Or ces aides faussent forcément la concurrence. De ce fait, on risque à terme de rencontrer dans l'élevage ou d'autres domaines le même type de difficultés qu'aujourd'hui dans les fruits et légumes. Avec des enjeux financiers tout autres. Il ne faut donc pas seulement réformer la PAC, mais aussi revoir la politique de la concurrence, pour fixer un cadre plus strict et éviter de découvrir les dérapages a posteriori.

Dans le cas actuel, la France semble avoir très mal joué...

Elle a fait deux mauvais choix. D'abord, elle a choisi de rendre permanent un système d'aides



Pierre Boulanger.

aux producteurs de fruits et légumes qui devait être transitoire. La France savait qu'elle encourait un risque de représailles et n'a pas

transmis les informations à la Commission européenne. Ensuite, le gouvernement actuel, qui avait jusqu'au 29 juillet pour accepter ou non le principe d'un remboursement, a attendu le dernier jour pour se déclarer, alors que l'affaire était entendue depuis plusieurs mois.

Les sommes en cause pourront-elles vraiment être récupérées auprès des agriculteurs ?

Cela va être très difficile. Demander à des individus de rembourser des fonds versés initialement à des organismes interprofessionnels s'annonce ardu. D'autant que tout cela remonte à des années. Entre-temps, les producteurs concernés ont pu partir en retraite, vendre leur exploitation, etc.

PROPOS RECUEILLIS PAR D. C.